Direction de la Santé Publique
Sous-direction Santé Environnementale et Prévention
Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques

2022 DSP 21 DSOL Subventions (31 000 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans l'exercice de ses missions de protection de l'enfance, la Ville de Paris accueille plus de 9 000 enfants placés dans des établissements ou en familles d'accueil.

La collectivité a renouvelé son engagement dans le cadre de son schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance (2021-2025) à renforcer l'accompagnement proposé aux jeunes pour éviter des conduites à risques (fugues, violence sur soi et/ou sur les autres, addictions, cyberaddiction, emprise sectaire/radicalisation, errance, michetonnage). Il s'agit notamment de l'axe 4 « Veiller à la continuité du parcours de l'enfant » et plus précisément de son action 75 « Apporter une attention centrale aux changements dans la vie de l'enfant » ainsi que l'action cadre 13 « Lutter contre toutes les formes de mise en danger des enfants et adolescents protégés ».

L'objectif principal est d'inscrire durablement la prévention des conduites à risques dans les foyers accueillant des mineurs et des jeunes majeurs (jeunes de 12 à 28 ans), d'apporter aux publics accueillis dans les foyers de nouvelles réponses en prévention des conduites à risques et d'accroître les compétences individuelles et collectives dans ce domaine.

La présence répétée des structures de prévention permet d'identifier précisément les conduites à risques (consommations de psychotropes, sexualité...), de favoriser la communication avec les jeunes sur ces comportements, d'expérimenter de nouvelles approches collectives et d'orienter si nécessaire vers des soins spécialisés.

Pour cela, des structures de prévention partagent une méthode spécifique basée sur des principes opérationnels tels que:

- un travail de réseau entre préventeurs qui mutualisent leurs compétences ;
- la réalisation d'un diagnostic préalable permettant de prendre en compte les spécificités de chaque établissement pour adapter les réponses ;

- l'implication des équipes des établissements afin de pérenniser l'approche préventive et son inscription dans le projet institutionnel.

C'est dans ce registre que quatre associations de prévention ayant une compétence et un savoir-faire en matière de prévention des conduites à risques tant auprès de mineurs et de jeunes majeurs accueillis dans les foyers que des professionnel-le-s les encadrant, sollicitent le soutien de la Ville de Paris. Chacune d'entre elles contribue à la mise en place de programmes de prévention adaptés aux contextes des foyers, à savoir : des interventions régulières afin d'inscrire la prévention dans leur fonctionnement, la co-intervention des structures de prévention afin de favoriser la complémentarité des réponses et des interventions sur site et sur mesure pour privilégier la proximité et l'adaptation aux besoins recensés au sein des établissements.

Pour chacune de ces associations, une fiche technique détaillée est jointe en annexe.

Compte tenu de l'engagement de la collectivité parisienne en matière de prévention des conduites à risques des adolescents et des jeunes pris en charge par la protection de l'enfance, je vous propose de soutenir financièrement ces quatre associations comme suit :

ASSOCIATIONS	**MONTANT PROPOSE**
AREMEDIA	13 000 €
LE KIOSQUE INFO SIDA ET TOXICOMANIES	5 000 €
OPPELIA	10 000 €
UNION POUR LA DEFENSE DE LA SANTE MENTALE – LA CORDE RAIDE	3 000 €
TOTAL	**31 000 €**

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans la continuité des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets « prévention des conduites à risques au sein des foyers » pour lequel six associations ont été soutenues de 2017 à 2019 par la Ville de Paris.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris